

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 344 9 avril 1938

n° 344 9

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 avril 1938

Numéro JO  
n° 497 du 30/04/1938

Date du numéro  
30 avril 1938

### TEXTE INTÉGRAL

M. Jourdain, administrateur en chef des colonies, inspecteur des affaires administratives, de retour de congé, reprend les fonctions dont il est titulaire. Pour lui permettre de suppléer le Gouverneur en cas d'indisponibilité où d'absence momentanée, M. l'administrateur en chef Jourdain prendra connaissance du courrier à l'arrivée et au départ, examinera et visera les pièces préparées par les divers services du Gouvernement et présentées à la signature du chef de la colonie. Il assistera aux séances du Conseil d'administration et siégera en face du Gouverneur ou, le cas échéant, à la droite de l'inspecteur des colonies, chef de mission.